

Le pouvoir d'agir chez les personnes vulnérables et posture professionnelle

Code produit : OPA/ Version : V1

FINALITE DE LA FORMATION

- S'approprier les étapes de la démarche du Développement du Pouvoir d'Agir.
- Inscrire sa pratique dans une démarche de projet

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Module 1 :

- Comprendre les principes de l'autodétermination et du pouvoir d'agir de la personne accompagnée.
- Appréhender la vulnérabilité et le principe du pouvoir d'agir
- Élaborer des stratégies d'accompagnement basées sur le concept d'auto-détermination et du pouvoir d'agir.

Module 2 :

- Échanger autour des expériences et des pratiques professionnelles.
- Adopter une posture professionnelle pro-active du pouvoir agir.

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Equipe pluriprofessionnelle : mandataires et intervenants du social

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 35 heures / 5 jours (Module 1 : 3 jours – Module 2 : 2 jours)

Type : Présentiel

Lieu : Sur site

Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports théoriques

Méthodes actives : Echanges d'expériences dans le groupe - Analyse de pratiques professionnelles - Travaux d'intersession - Travaux de groupe

Validation des acquis : Construction du projet à partir de situations réelles

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Profil de l'intervenant : professionnel du médico-social

PROGRAMME

Le programme est modulaire tel que présenté ci-dessous :

Module 1 : 3 jours de formation – apport théorique, débat et atelier organisent ces trois jours

Axe 1 - Principes fondamentaux de l'autodétermination

- Connaître la définition du concept d'autodétermination et du pouvoir d'agir.
- S'approprier les quatre caractéristiques du concept d'autodétermination (empowerment psychologique, autorégulation, autonomie comportementale, autoréalisation).
- Les facteurs déterminants de l'autodétermination et du pouvoir d'agir.
- L'autodétermination, un droit inaliénable.
- Le pouvoir d'agir, l'expression de l'auto-détermination
- La mise en œuvre du pouvoir agir.

Axe 2 - Penser l'accompagnement à partir du pouvoir d'agir de la personne

- L'interaction entre environnement et autodétermination : espace et lieux d'expression du pouvoir d'agir.
- Du concept de prise en charge au concept d'accompagnement.
- Le principe de co-construction du parcours de vie de la personne.
- Penser les situations d'apprentissages et d'expérimentations du pouvoir d'agir
- Concilier l'accompagnement tutélaire et autodétermination.

Axe 3 - La mise en œuvre des modalités du principe d'autodétermination

- L'évaluation des besoins, des compétences et des caractéristiques des personnes.
- La communication et l'expression des personnes accompagnées.
- La mise en œuvre du principe de participation.
- Composer un environnement favorisant l'autodétermination.
- Le partage du pouvoir : quand l'expertise et l'organisation sont au service de la personne.
- Penser la démarche de projet comme levier du pouvoir d'agir de la personne.

Axe 4 – Le projet de la personne vulnérable face au pouvoir d'agir

- Appréhender le tryptique projet personnalisé/citoyenneté/pouvoir d'agir
- Les principes de la démarche de projet personnalisé et de parcours de vie
- Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche de projet
- Accompagner la personne vulnérable dans le pilotage de son projet
- Anticiper les freins et contraintes de la participation des personnes
- Soutenir la prise de responsabilité des personnes accompagnée

Module 2 : 2 jours de formation – apport théorique, débat et atelier organisent ces deux jours

Axe 5 - La place du professionnel au regard des orientations des politiques publiques

- Le changement de paradigme de la place des personnes dans la conception de l'accompagnement.
- De la logique de service à la logique de prestation
- Le parcours de vie, l'axe de la promotion de l'utilisateur
- L'accessibilité, levier d'inclusion des personnes en situation de handicap
- La citoyenneté, une exigence réaffirmée de l'accompagnement
- L'auto-détermination et le pouvoir d'agir, axe central du développement des pratiques

Axe 6 - La posture professionnelle à l'épreuve du principe d'autodétermination

- Une démarche éthique incontournable.
- Redéfinir la place et la mission des professionnels.
- Co-élaborer le plan d'accompagnement personnalisé avec la personne.
- Partager le pouvoir de décision avec la personne : quand l'expertise et l'organisation sont au service de la personne.
- Construire les outils d'évaluation de la prise en compte de l'exercice du pouvoir d'agir
- L'émergence du service rendu et du rendre compte
- Les systèmes d'information au service du pouvoir d'agir des personnes
- La démarche qualité comme ancrage à la dynamique d'accompagnement